



Agence
Régionale de la
Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Sigogne
Bourgogne-Franche-Comté

31 janvier 2022 de 10 à 11 h

webinaire

La nouvelle plateforme
de géoservices



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ





Quelques précisions



Session enregistrée (pour un replay)



Q&R



Conversation

Echanges dans Q&R et Conversation



Micro coupé

5 missions



1



METTRE EN RÉSEAU

les acteurs

2



**ORGANISER,
MUTUALISER
ET VALORISER**

les connaissances

3



AGIR

avec le monde
économique

4



VEILLER

à la cohérence
des politiques
publiques

5



ENTRAÎNER

l'adhésion
de tous

Présentation de l'équipe en charge de la plateforme

- Déborah Bechtel

- Administratrice de données et des comptes
- deborah.bechtel@arb-bfc.fr



- Matthieu Susanne

- Coordinateur des formations
- matthieu.susanne@arb-bfc.fr

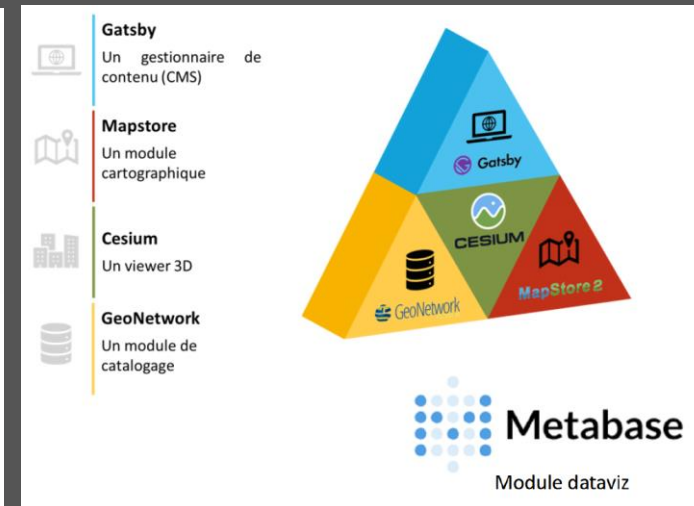
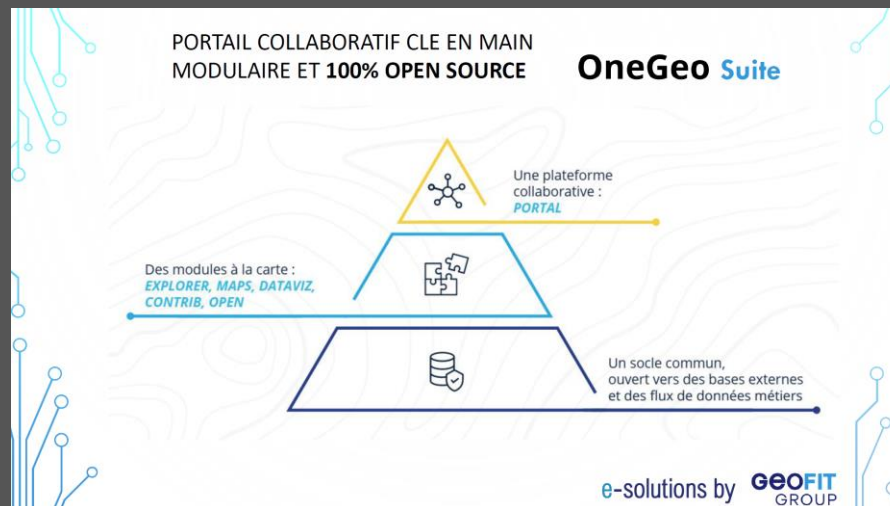
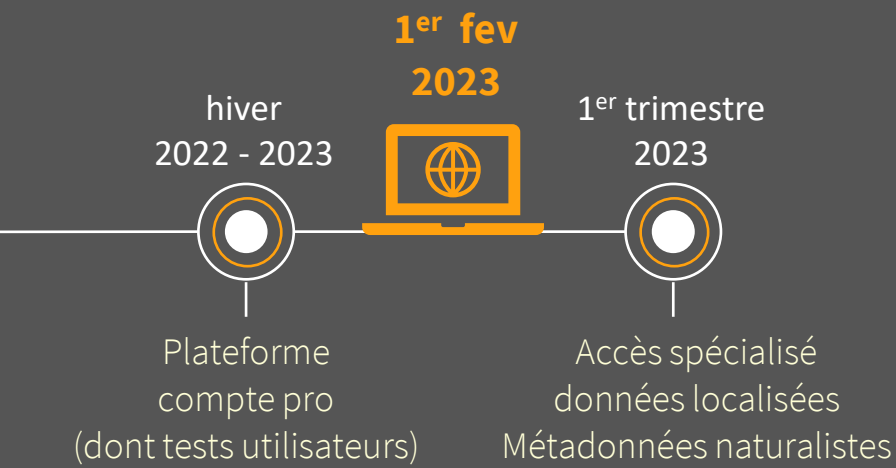
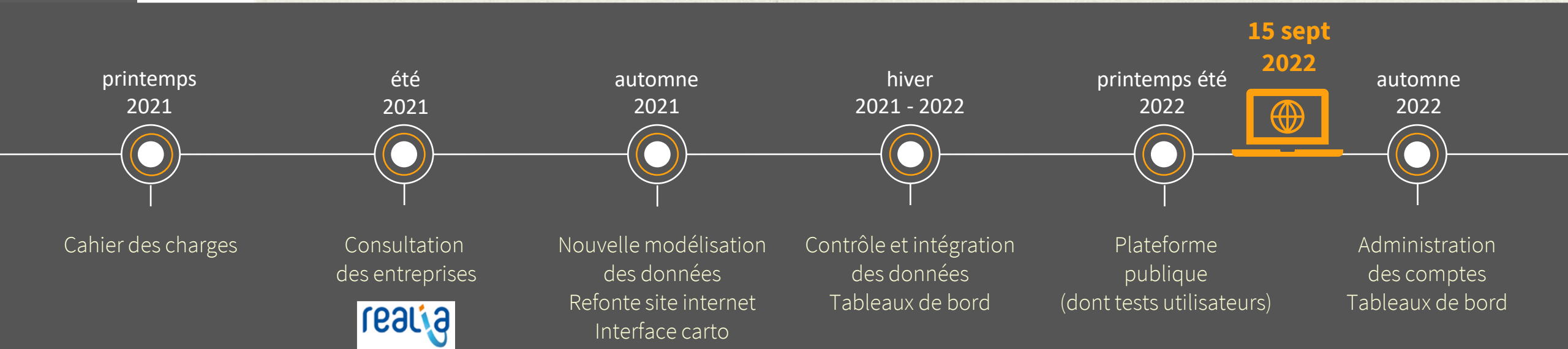


- Franck Grossiord

- Chef de projet
- franck.grossiord@arb-bfc.fr



Les grandes étapes de la refonte de la plateforme



Architecture de la plateforme de géoservices Sigogne

données naturalistes



Occurrences de taxons
Occurrence d'habitats
Métadonnées



référentiels géographiques



validation scientifique

Chefs de file



Usages standards d'échanges, référentiels reconnus
TaxRef...

Modélisation adaptée

Procédures qualité

Accompagnement chefs de file et producteurs

Respect référentiel régional données naturalistes sensibles

charte partenariale

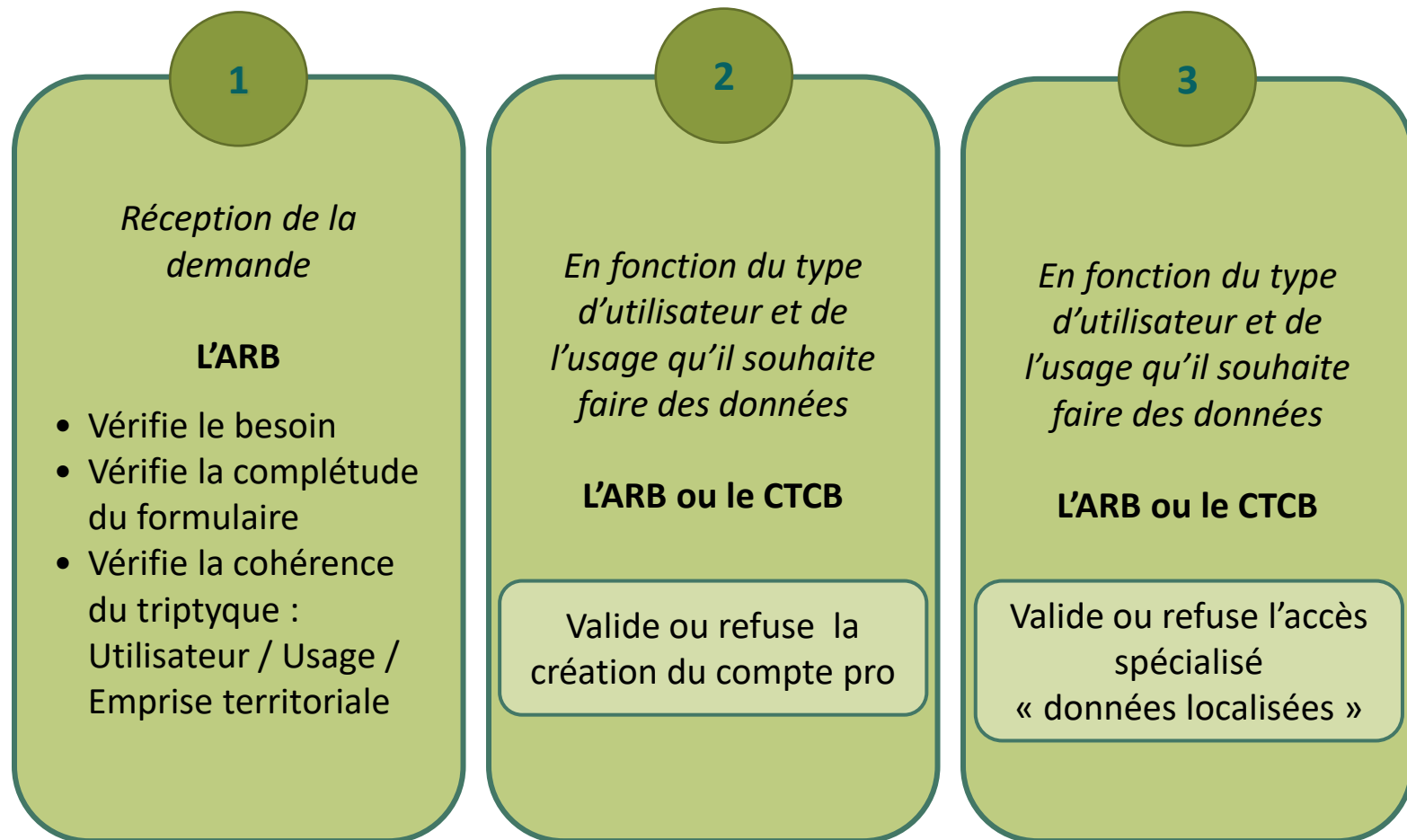
Les trois niveaux d'accès aux données



- La plateforme « grand public » qui propose des synthèses communales et une précision géographique des données qui ne va pas au-delà de la commune ou de la maille 5x5 km. Il existe également une restriction de diffusion des données sensibles.
- Le compte professionnel qui permet de générer des synthèses à la maille kilométrique sur le territoire de compétence identifié et d'accéder à des synthèses plus élaborées. Le compte pro ne comporte pas de restriction.
- Le compte professionnel disposant de l'accès spécialisé « données localisées » qui offre le niveau de précision le plus élevé possible.



La procédure d'instruction des demandes



- Temps d'instruction compris entre 1 jour et 3 mois selon les demandes
- La formation « données localisées » sera dispensée dans le mois qui suit la validation de l'accès



Sigogne



Agence Régionale Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

NIÈVRE Département



SINP
Système d'Information
de l'Inventaire du Patrimoine Naturel



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Merci
pour votre attention

www.sigogne.org